

### Présent.e.s :

- **Administration** : Mmes Rectrice, DRH, SG, Médecin, Infirmière et Assistante Sociale CT, Ms. Le CPA et l'ISST
- **9 membres du CHSCTA** (3 titulaires FSU, 2 titulaires et 1 suppléant UNSA, 1 titulaire FO, 1 titulaire et 1 suppléant SNALC)

### Introduction de Mme la Rectrice : présentation du protocole de juillet, adapté le 27 août sur 2 points :

- **Port du masque pour les adultes, systématique et en toutes circonstances (intérieur et extérieur)**
- **Collégiens et lycéens également porteront le masque en toutes circonstances.**

Le reste du protocole est inchangé et n'a pas vocation à évoluer. Le principal principe est de limiter au maximum le brassage des élèves et des personnels.

La situation sanitaire sera suivie pour éviter un confinement généralisé. Sous la décision de l'ARS, l'égide des préfets et rectorat, les stratégies de test seront mise en œuvre si un personnels est touché ; cela pourra conduire à une fermeture de classe, éventuellement une école.

Mme le Rectrice s'engage à « *poursuivre la concertation étroite avec les représentants syndicaux* ».

Dernier point : si cette rentrée scolaire est particulière de par la situation sanitaire, elle l'est aussi par les enjeux pédagogiques et éducatifs qui restent toujours ambitieux.

*Mme la Rectrice a présidé la séance pendant 45 min puis en a laissé la direction à Mme la Secrétaire générale.*

**Situation sanitaire** : dans l'Hérault, le virus circule activement sur deux secteurs : le Biterrois et Agde. La situation est maîtrisée grâce à la mise en place d'obligation de port du masque, de suivi des cas contact et de tests. Cette stratégie de tests massifs (et gratuits) sera renforcée, avec priorité aux cas contacts.

Dans le Gard, il y a eu des clusters en juin, mais plus d'alerte depuis. Les autres départements sont beaucoup moins touchés. Plus généralement, même dans les départements hors académie qui sont fortement touchés (Ile de France et Bouches du Rhône), les mesures prises semblent efficaces.

Le docteur Senemaud, conseiller technique, est en lien permanent avec l'ARS et des réunions régulières sont tenues entre le Préfet, la Rectrice et l'ARS.

**Nous sommes intervenus** pour souligner que, si des réponses précises ont été apportées sur le port du masque, aucune règle nationale n'est établie sur tous les autres aspects : gestion des flux d'élèves, des distances sociales, des espaces et matériels partagés... Les acteurs de terrains vont donc encore être isolés et les modalités de gestion de la crise vont donc être encore très disparates d'un établissement à l'autre.

Mme la Rectrice a confirmé que les directeurs et chefs d'établissement vont bien avoir « *toute sa confiance* » pour mettre en place localement les mesures adaptées. L'administration pourra seulement les aider en cas de difficulté via des personnels ressource (conseiller de prévention, IEN, DASEN...)

**Cantine, Internat** : principe, limiter au maximum le brassage (selon Mme la Rectrice « *les élèves sont à la même table* » ; dans un collège de 500, « *les élèves sont plus ou moins toujours les mêmes à être ensemble* ») (quid dans les lycées avec tous les groupes générés par la réforme ?) Internat : même chose, éviter le brassage, nettoyage régulier.

**Importance de la formation des personnels et des élèves** : les infirmiers scolaires avaient été mobilisés en juin et seront encore à la rentrée, via différents outils : tutoriels sur les gestes barrières, diaporamas, affichages, écoute...).

**Chers collègues, vérifiez lors des réunions de prérentrée qu'un point est fait sur ces formations et n'hésitez pas à demander ce qui a été mis en place !**

**Cas les cours d'EPS :** Les règles de ports du masque et de distanciation semblent difficile à mettre en place. Ces contraintes s'ajoutent à celles du partage des locaux, des programmations d'activité à faire en commun etc.

Pour réponse, Mme la Rectrice renvoie au protocole (bas de la page 4) qui précise que « *le port du masque n'est pas obligatoire lorsqu'il est incompatible avec l'activité (prise de repas, nuit en internat, pratique sportive, etc.)* ». **Les activités avec contact et échange d'objets sont donc possibles.** Il faut veiller à essayer de limiter des échanges et à assurer un nettoyage régulier des objets partagés.

**Cas des personnels administratifs :** comment seront traité les cas de covid ? le télétravail a été mis en place rapidement, sera-t-il recommandé ? Accentué ?

Réponse Mme la Rectrice : comme pour les enseignants, les stratégies de tests sont décidées par l'ARS (test de la personne qui présente les symptômes + son entourage). **Dans les services, le port du masque est obligatoire dans tous les espaces,** sauf dans les bureaux individuels. La circulaire est prête, elle prévoit les aménagements possibles en cas de crise et la possibilité d'effectuer des rotations de télétravail notamment dans les cas de plusieurs personnes dans les bureaux.

**Cas des personnels à risque :** Nous sommes intervenus pour regretter qu'ils ne bénéficient plus d'Autorisation Spéciale d'Absence

Mme la Rectrice, puis Mme la SG ont confirmé que les mesure d'ASA prises durant l'état d'urgence ne s'appliqueront plus au 1<sup>er</sup> septembre. On revient donc à un régime de droit commun. Trois cas sont donc envisageables pour les agents vulnérables :

- Si le médecin traitant estime que le personnel peut télétravailler et si c'est en accord avec ses missions, alors **le télétravail sera mis en place.**

- Sinon, si médecin est d'accord, le personnel peut aller travailler en présentiel avec un **masque chirurgical de classe 2** (à ne pas confondre avec les FFP2 !) **qui sera fourni par l'administration.**

- Si aucune de ces deux solutions n'est envisageable, alors le personnel sera mis en arrêt maladie (**donc avec un jour de carence !**)

**Les membres du CHSCTA ont voté à l'unanimité un avis demandant à l'administration de prendre toutes les mesures nécessaires pour les personnels susceptibles de développer une forme grave de Covid et que ces personnels soient reçus par les médecins de prévention.**

**Cas des enseignements professionnels :** comment limiter les risques dans les ateliers ? La sensibilisations aux règles et la limitation des échanges d'objets et d'outils a été difficile à mettre en place en juin, avec des effectifs amoindris et avait demandé beaucoup de temps et d'énergie aux enseignants.

En réponse, Mme la rectrice rappelle juste que l'usage de matériel commun n'est pas proscrit. Il s'agit juste de limiter les brassages d'élèves.

Si les élèves n'ont pas pu faire leur PFMP, qu'en sera-t-il par rapport aux obligations ?

Réponse le Mme la SG : Mme la Rectrice réunira le comité de suivi des diplômés qui décidera !

**Enfin, nous sommes intervenus pour alerter sur les difficultés que vont connaître les collègues enseignants à cette rentrée avec un nombre important d'élèves qui seront certainement en difficulté** suite à l'absence de « vrais » cours pendant plus de 2 mois. Pour la FSU, les dispositifs mis en place (« vacances apprenantes », « devoirs fait », soutien...) seront largement insuffisants et ne permettrons pas d'aider efficacement les élèves. Aucun aménagement des programmes n'est prévu pour l'instant.

Mme la SG répond qu'un volant d'heures « *conséquent* » a été débloqué, avec une distribution de celles-ci en fonction du nombre d'élèves en difficulté dans chaque établissement. **Un bilan des dispositifs mis en place sera fait au prochain Comité Technique Académique.**